

Document d'information clé

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

| | |
|-----------------------------------|---|
| NOM DU PRODUIT : | SIPAREX MULTI ACCESS (le « Fonds ») |
| NOM DE L'INITIATEUR DU PRIIP : | Sigefi Private Equity, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 107, rue Servient - 69003 Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 331 595 587, agréée par l'Autorité des marchés financiers en tant que société de gestion AIFM sous le numéro GP 97084 (la « Société de Gestion ») |
| CODE ISIN PARTS : | Part A FR0014004CN5 - Part B FR0014004CM7 - Part C FR0014004CO3 – Part C2 FR0014004CP0 et Code ISIN Part E FR0014004CQ8 |
| SITE WEB DE SIGEFI PRIVATE EQUITY | siparex.com - pour de plus amples informations : serviceclients@siparex.com |
| AUTORITE COMPETENTE : | Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») |

Date de production du document d'informations clés : 19/01/2023

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement à risques (FCPR) régi par l'article L. 214-28 du code monétaire et financier (CMF).

Durée : 10 ans suivant la date de constitution du Fonds, prenant fin le 15 décembre 2032 au plus tard (sauf cas de dissolution anticipée prévu par le règlement du Fonds, ci-après le « Règlement »). En outre, les rachats sont bloqués pendant toute la durée de vie du Fonds, sauf exceptions visées dans le Règlement du Fonds. Dès lors, le Fonds pourrait ne pas correspondre à un investisseur souhaitant pouvoir retirer les montants investis avant.

Objectifs

Le Fonds est un fonds de fonds de capital-investissement ayant pour objet principal d'investir dans des fonds de capital-investissement (les « Fonds Sous-Jacents »), tous français et gérés par la Société de Gestion ou ses affiliées, par l'intermédiaire d'opérations primaires (à savoir, des souscriptions par le Fonds) et secondaires (à savoir, des acquisitions par le Fonds). Il sera donc indirectement investi, au travers des Fonds Sous-Jacents, dans des titres de capital et/ou des titres donnant accès au capital de sociétés principalement européennes et notamment françaises, non cotées de tous secteurs mais présentant selon la Société de Gestion des perspectives de croissance et de gain de cession lors de la cession de leurs titres par les Fonds Sous-Jacents. Pour réaliser son objectif, le Fonds sera investi dans chaque fonds principal constitué sous la forme d'un fonds professionnel (i.e. FPCI, SLP ou FPS et donc à l'exception des FCPR, FCPI et FIP), des stratégies d'investissement déployées par le groupe « Siparex », que la Société de Gestion et/ou ses affiliées gèrent à la date de constitution du Fonds (y compris si les fonds sont en cours de levée). Les stratégies susvisées sont les stratégies « Entreprises de taille intermédiaire (ETI) », « MidCap », « Entrepreneurs », « Innovation » et « Mezzanine » et toute autre stratégie que la Société de Gestion et/ou ses affiliées seraient amenées à développer ou à intégrer (par exemple dans le segment de la santé ou de l'environnement) à la date de constitution du Fonds. A ce titre, le Fonds pourrait être totalement investi dans des Fonds Sous-Jacents. Pour ce faire, le Fonds réalisera : (i) des opérations primaires, c'est-à-dire des souscriptions à des parts ordinaires de Fonds-Sous-Jacents en cours de levée comme n'importe quel autre investisseur des Fonds Sous-Jacents et (ii) jusqu'à 40% des investissements réalisés par le Fonds, des opérations secondaires, c'est-à-dire des acquisitions par le Fonds de parts ordinaires de Fonds Sous-Jacents (qui ne sont plus en levée) comme n'importe quel autre investisseur. Il est d'ores et déjà convenu que le Fonds achètera notamment des parts ordinaires auprès de Siparex Associés (un actionnaire de la Société de Gestion) dans les 5 Fonds Sous-Jacents suivants : les FPCI Siparex ETI V, Siparex MidCAP 3, Siparex Intermezzo 2, Siparex Transatlantique (tous gérés par la Société de Gestion) et le FPCI XAnge Digital 3 (géré par Siparex XAnge Venture). Le Fonds ne réalisera pas d'autres opérations avec Siparex Associés, étant précisé que les acquisitions effectuées auprès de ce dernier seront réalisées conformément au règlement de déontologie des sociétés de gestion de portefeuille intervenant dans le capital investissement et évaluées par deux experts indépendants. Le Fonds sera investi au minimum dans 5 Fonds Sous-Jacents (sauf en début de vie du Fonds et lors de la période de pré-liquidation et/ou de liquidation du Fonds) et au maximum dans 15 Fonds Sous-Jacents. Par ailleurs, la Société de Gestion ne sélectionnera que des Fonds Sous-Jacents qui, à la date du premier investissement par le Fonds dans ces derniers, auront une durée de vie compatible avec celle du Fonds. Il est également précisé que, pendant la durée de vie du Fonds, la Société de Gestion pourra prendre des engagements complémentaires de souscription et/ou acquérir des parts des Fonds Sous-Jacents du portefeuille du Fonds, notamment si ces investissements s'avèrent nécessaires pour des questions de respect des quotas et ratios du Fonds. Pour des besoins de gestion de ses liquidités, le Fonds pourra également être investi dans des produits de trésorerie. Enfin, le Fonds pourra procéder accessoirement à des emprunts d'espèces dans les conditions de la réglementation applicable.

Investisseurs de détail visés : tous les investisseurs qui ne sont pas des professionnels au sens de la Directive 2014/65/EU du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 (dite « MIF II ») et qui relèvent de l'une des catégories d'investisseurs suivantes :

- toute personne physique non qualifiée d'investisseur « professionnel » au sens de la Directive MIF II ;
- toute personne morale non qualifiée d'investisseur « professionnel » au sens de la Directive MIF II.

En souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'Article 4.7 du règlement du Fonds. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement. Par ailleurs, il est rappelé que les investisseurs doivent prendre un engagement minimum de 10.000 € (hors droits d'entrée éventuels), sauf accord de la Société de Gestion pour un montant inférieur. Il est enfin précisé qu'aucune somme distribuable ne sera distribuée aux porteurs de parts avant l'expiration d'un délai de 5 ans suivant la fin de la période de souscription.

Les parts du Fonds ont les mêmes droits financiers mais : (i) les parts A ont vocation à être souscrites par toute personne physique¹ ne souhaitant pas

¹ Y compris les personnes physiques résidentes fiscales françaises souhaitant opter pour le régime fiscal de faveur mentionné aux articles 163 quinque B et 150-0 A du code général des

souscrire via un plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA-PME) et toute personne morale, (ii) les parts B ont vocation à être souscrites par toute personne physique, résidente fiscale française souhaitant souscrire via son PEA-PME conformément à la réglementation applicable au jour de l'agrément du Fonds, (iii) les parts C sont réservées à des compagnies d'assurance souscrivant pour compte de leurs assurés titulaires d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation et (iv) les parts E sont réservées à tout gestionnaire (type entreprise d'assurance, mutuelle ou union, institution de prévoyance ou union) agissant aussi bien pour compte propre que pour le compte de ses clients titulaires d'un plan d'épargne retraite et ce, dans les conditions propres à la réglementation applicables à ces plans. Les *US Persons* ne sont pas autorisées à souscrire des parts du Fonds. Il est toutefois précisé que le Fonds ne sera constitué que sous réserve d'avoir recueilli un montant total de souscriptions en parts A, B, C et/ou E au moins égal à 7.500.000 €. Dans le cas contraire, et si des fonds ont été encaissés (y compris au titre des éventuels droits d'entrée) au cours de la période de souscription le cas échéant prorogée, ces fonds seront restitués aux investisseurs concernés dans un délai de maximum de 30 jours ouvrables suivant la fin de la période de souscription le cas échéant prorogée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risques

| | | | | | | |
|---------------|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Risque faible | | | | Risque élevé | | |
| | | | |  | | |

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la durée de vie du Fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation.

Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est une classe de risque très élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Nous vous rappelons également que le Fonds sera principalement investi dans des titres ou droits non cotés par nature peu liquides. En conséquence, bien que le Fonds pourra en principe céder tout ou partie d'un investissement à tout moment de sa durée de vie, l'identification d'un acquéreur peut se révéler difficile et, dans certains cas, les cessions ne pourraient avoir lieu qu'avec une décote substantielle.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur : [Risque de liquidité des parts du Fonds](#) : les parts du Fonds sont cessibles sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement (notamment chaque cessionnaire doit être agréé par la Société de Gestion). En outre, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe, les investisseurs du Fonds pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds.

Scenarios de performance

| Investissement de 10.000 € (hors droits d'entrée) | | 1 an | 5 ans | 10 ans* |
|---|---|------------------|------------------|------------------|
| Scénarios | | | | |
| Scenario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 9 810 € -5,7% | 7 598 € -6,1% | 9 458 € -0,9% |
| Scenario défavorable | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 9 773 € -6,0% | 8 498 € -4,0% | 11 822 € 1,3% |
| Scenario intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 9 822 € -5,6% | 9 231 € -2,4% | 14 236 € 3,2% |
| Scenario favorable | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 9 990 € -3,9% | 9 903 € -1,0% | 17 271 € 5,2% |

*Période de détention recommandée

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir des résultats du passé et de certaines hypothèses. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Toutefois, l'affichage des scénarios de performance à 1 an et 5 ans et demi n'a que peu de signification pour un produit dans lequel vous serez bloqué pendant toute la durée de vie du Fonds (sauf cas de rachats prévus par le Règlement et cession de parts comme mentionné dans la rubrique « *Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?* » ci-dessous). Ce que vous obtiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement. Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « *Que va me coûter l'investissement ?* ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur, ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si SIGEFI PRIVATE EQUITY n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir des pertes financières en cas de défaillance de SIGEFI PRIVATE EQUITY (i.e. la Société de Gestion) voire de RBC Investor Services Bank France S.A., le dépositaire du Fonds. SIGEFI PRIVATE EQUITY et RBC Investor Services Bank France S.A. sont des entités régulées devant obligatoirement respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres. Toutefois, en cas de défaillance, il n'existe pas de dispositif de compensation ou de garantie permettant de surmonter de telles pertes.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans | Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|----------------------------|--|
| Investissement de 10.000 € (hors droits d'entrée) | | | |
| Coûts totaux (y compris droits d'entrée) | 738 € | 2 415 € | 4 811 € |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an) | 7,1% | 4,6% | 3,0% |

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
la signification des différentes catégories de coûts.

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an | | | | Si vous sortiez après 1 an (pour 10.000 investis) |
|---|--|----------------|---|---|
| Coûts ponctuels | Coûts d'entrée | 0,3% | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement (notamment droits d'entrée). | 400 € |
| | Coûts de sortie | 0,0% | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. | N/A |
| Coûts récurrents | Coûts de transaction sur le portefeuille | 0,0% | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit (taux estimé moyen annualisé sur la durée de vie du Fonds). | N/A |
| | Autres coûts récurrents | 1,9% | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et le Fonds. Ceci inclut les frais de constitution, les frais de distribution de votre produit mais également les autres frais récurrents des Fonds Sous-Jacents dans lesquels le Fonds sera investi | 336 € |
| Coûts accessoires | Commission liée aux résultats | Non applicable | L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpassé son indice de référence. | N/A |
| | Commission d'intérressement | 0,9% | L'impact du carried interest des Fonds Sous-Jacents. Il est toutefois précisé que le carried interest ne constitue pas une commission mais un droit financier attaché à un investissement. | 0 € |

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au produit.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans suivant la date de constitution du Fonds, prenant fin le 15 décembre 2032 au plus tard (sauf cas de dissolution anticipée).

Les porteurs de parts ne peuvent demander le rachat de leurs parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds sauf cas exceptionnels de rachat prévus par le Règlement (pour plus de détails sur les cas de rachats exceptionnels, veuillez-vous référer à l'article 10 du Règlement). Par ailleurs, s'ils peuvent céder leurs parts à des tiers sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement (en ce compris l'agrément de la cession par la Société de Gestion), il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe. Les investisseurs du Fonds pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds (pour plus de détails sur la cession de parts du Fonds, veuillez-vous référer à l'article 11 du Règlement).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante : serviceclients@siparex.com ou au téléphone au numéro suivant : 04.72.83.23.23.

Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur le Fonds, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : serviceclients@siparex.com. Vous pouvez également demander gratuitement la communication du Règlement, des bulletins de souscription du Fonds ou nous interroger pour toute autre information pratique par voie postale (Sigefi Private Equity, 107, rue Servient – 69003 Lyon), par téléphone (04.72.83.23.23) et/ou par email (serviceclients@siparex.com).